

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 64/81/SPCG accordant à M. Ernest Corassandjian la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de la République (lot n° 548).

n° 64/81/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 juillet 1964

Numéro JO  
n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro  
1 septembre 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Ernest Corassandjian, commerçant demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, boulevard de la République (lot n° 548), et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 816.